



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 DU MARCHÉ 2022005
RELATIF A LA LOCATION, L'EXPLOITATION ET
AU SUPPORT DU LOGICIEL DUONET EN MODE
SAAS**

**DÉCISION N° DM-23-117
EN DATE DU 28 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n°DM-21-454 du 23 décembre 2021 relative au marché de location, d'exploitation et de support du logiciel DUONET en mode SAAS ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSSOUSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT l'intégration du module « paiement en ligne » à partir de janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de maintenir le nouveau module pour un montant de 200.00 € par an ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ARS DATA, sise 20 rue Hermès - 31520 RAMONVILLES-SAINT-AGNE, représentée par Monsieur Andis DRAZNIKS en qualité de gérant, l'avenant n°1 du marché 2022005 relatif à la location, l'exploitation et au support du logiciel DUONET en mode SAAS.

Le montant annuel initial de la maintenance était de 5 619.00 € HT et passe à 5 819.00€ HT. Soit un montant toutes taxes comprises de 6 982.80 €.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230228-lmc1H10616H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/02/2023
Date de Publication : 28/02/2023